

CONSERVER CE DOCUMENT PRECIEUSEMENT

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

DICRIM

ÊTRE PRÊT LE JOUR "J"




CHÂTILLON
Saint-Jean

COMMUNE DE CHATILLON-SAINT-JEAN

VERSION 1.2

120 A Rue d'Octavéon

☎ 04 75 45 31 15

<https://chatillonsaintjean.fr/>
mairie@chatillonsaintjean.fr

EDITO « Une culture de Sécurité Civile »

La prévention des Risques Majeurs naturels et technologiques est une mission importante de la commune, car si le risque zéro n'existe pas, il est néanmoins nécessaire de se préparer à une situation de crise et d'y répondre par des moyens humains et matériels adaptés.

Dans ce cadre, la commune de Châtillon Saint Jean met en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et un **Document d'Information Communal** sur les **Risques Majeurs**. Ce dernier document a pour but de vous sensibiliser aux risques auxquels vous pouvez être confrontés, afin de :

- Connaître le dispositif de prévention et de protection
- Faire face aux dangers en situation d'urgence en respectant les consignes individuelles de sécurité

Une culture de sécurité civile, par une bonne connaissance des risques et des moyens de s'en prémunir est un atout essentiel pour qu'il soit possible de réagir **vite et ensemble** afin de préserver notre sécurité et notre environnement. Je vous invite à lire attentivement ce fascicule et à le conserver.

Daniel BARRUYER

Maire de Châtillon St Jean

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un phénomène qui peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes et / ou de dommages matériels.

PARMI LES RISQUES MAJEURS, ON DISTINGUE :

- Le risque naturel est une menace découlant de phénomènes météorologiques ou géologiques aléatoires par leur durée ou leur intensité (inondation, mouvements de terrain, tempête, cyclone, éruption volcanique, avalanche, feu de forêt, séisme).
- Le risque technologique est la menace d'une défaillance accidentelle liée à une activité humaine (risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses).
- Le risque attentat est lié à une menace terroriste

Aléa + **Enjeu** = **Risque**

Un risque majeur s'applique à une zone où les enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence d'un aléa.

LES RISQUES SUR MA COMMUNE :

La commune de Châtillon Saint Jean s'est engagée dans la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du présent DICRIM pour gérer les crises à l'échelle de la commune et informer les habitants sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés.

UNE GESTION GLOBALE ET PARTAGÉE DU RISQUE :

Les rôles des autorités sont clairement définis quant à la gestion du risque :

L'ETAT : Alerte météo, Prévision des crues, Plans de préventions, Plan ORSEC, ...

La COMMUNE : PCS, DICRIM, règles d'urbanisme adaptées, gestion de la crise

SDIS (Pompiers) : Evaluation des risques, secours aux victimes, prévention, moyens de secours, ...

ECOLES : Plan Particulier de Mise en Sûreté des élèves et du personnel en attendant les secours

Les risques météorologiques sont des risques naturels dûs à des phénomènes climatiques d'intensités extrêmes. Ces risques peuvent se manifester par :
Vent fort, fortes précipitations, orage, neige et verglas, grand froid ou encore canicule.

	Si le département est en vigilance ORANGE	Si le département est en vigilance ROUGE
VENT FORT	- Risque de chutes de branches et d'objets. - Risque d'obstacles sur les voies de circulation. - Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés par le vent.	- Risque de chutes de branches et d'objets. - Voies impraticables. - Rester à l'abri et limiter les déplacements.
FORTES PLUIES	- Visibilité réduite sur les voies de circulation. - Risque d'inondations locales. - Limiter les déplacements et ne pas circuler dans les zones inondées.	- Visibilité réduite sur les voies de circulation. - Risque d'inondations locales. - Limiter les déplacements et ne pas circuler dans les zones inondées.
ORAGES	- Eviter l'utilisation des appareils électriques. - Ne pas s'abriter sous les arbres. - Rester à l'abri et limiter les déplacements.	- Eviter l'utilisation des appareils électriques. - Ne pas s'abriter sous les arbres. - Rester à l'abri et limiter les déplacements.
NEIGE VERGLAS	- Routes difficiles et trottoirs glissants - Préparer les déplacements et les équipements nécessaires.	- Routes difficiles et trottoirs glissants - Préparer les déplacements et les équipements nécessaires.
GRAND FROID	- Eviter de sortir aux heures les plus froides. - S'habiller de façon adéquate. - Veiller à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage.	- Eviter de sortir aux heures les plus froides. - S'habiller de façon adéquate. - Veiller à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage.
CANICULE	- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes. - Passer du temps dans un endroit frais. - Se rafraichir et se mouiller régulièrement. - Boire beaucoup et manger normalement.	- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes. - Passer du temps dans un endroit frais. - Se rafraichir et se mouiller régulièrement. - Boire beaucoup et manger normalement.

METEO FRANCE émet tous les jours une carte de vigilance, à 6 et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance en vigueur dans le département :

NIVEAU 1 : Pas de Vigilance particulière.

NIVEAU 2 : Il faut être attentif si l'on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux localement.

Niveau 3 : Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles. Se tenir informé de la situation.

Niveau 4 : vigilance absolue imposée. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir informé et se conformer aux consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs variables provoquées par des pluies importantes et durables qui alimentent les micro-bassins versants présents sur la commune.

QUEL EST LE RISQUE INONDATION À CHÂTILLON SAINT JEAN ?

Deux types d'inondation sont identifiés sur la commune :

Les inondations par submersion des berges se caractérisent par une montée des eaux relativement rapide avec l'augmentation significative du débit. Ces crues de type torrentiel concernent la Joyeuse et l'Aygala.

Les inondations par ruissellement pluvial sont directement liées à la topographie, à l'intensité et la durée des pluies. Ces inondations relativement rapides se caractérisent par la concentration des eaux le long des axes préférentiels d'écoulement

AVANT INONDATION :

- S'informer à la mairie de la situation de votre habitation vis à vis du risque inondation.
- Mettre au sec les produits de matières sensibles à l'eau.
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels et médicaments.
- Si possible, déplacer les véhicules hors de la zone à risque.

PENDANT L'INONDATION :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Coupez vos compteurs électriques et de gaz.
- Mettez-vous en sûreté dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampes de poche, piles de rechange, vêtements chauds et médicaments.
- Sur la route, ne restez pas dans votre véhicule.
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre ou si la situation l'impose.
- Ne pas tenter de récupérer votre véhicule

APRÈS L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche et a été vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Apporter une première aide aux voisins, se préoccuper des personnes âgées ou handicapées.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurances pour élaborer un dossier de déclaration de sinistre.



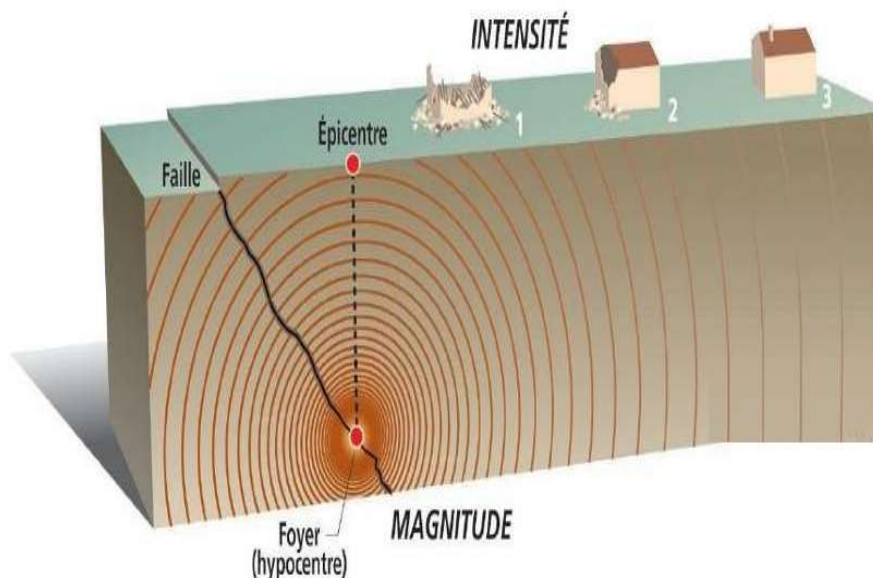


LE RISQUE SISMIQUE

On parle de séisme lorsque la croûte terrestre se rompt et libère brutalement une quantité importante d'énergie. L'énergie libérée provoque une vibration du sol causant des dégâts importants sur les bâtiments et les constructions. Les dégâts occasionnés sont proportionnels à la durée, l'amplitude et la fréquence des vibrations.

QUEL EST LE RISQUE SISMIQUE À CHÂTILLON SAINT JEAN ?

À l'échelle de la vallée du Rhône, des secousses d'intensités variables sont ressenties ; la sismicité du département est directement liée aux mouvements tectoniques actifs qui touchent tout particulièrement la Provence et le Massif Alpin. Les intensités enregistrées dans le département sont tout de même faibles. Le zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1er mai 2011, classe la commune de Châtillon Saint Jean en zone de sismicité modérée (niveau 3 sur 5)



AVANT LA SECOUSSE

- ➔ Repérez les points de coupures de gaz, d'eau, d'électricité ; fixez les appareils et meubles lourds.
- ➔ Repérez les endroits où vous pourrez vous mettre à l'abri.

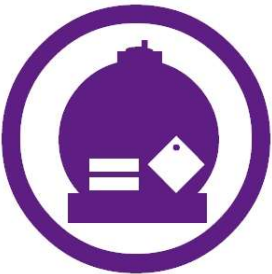
PENDANT LA SECOUSSE :

- ➔ Si vous êtes à l'intérieur, mettez-vous à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- ➔ Éloignez-vous des fenêtres.
- ➔ Ne fuyez pas pendant la secousse.
- ➔ Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, abritez-vous sous un porche.
- ➔ En voiture : arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.

APRES LA SECOUSSE:

- ➔ Coupez l'eau, le gaz, l'électricité.
- ➔ N'allumez pas de flamme et ne fumez pas.
- ➔ En cas de fuite de gaz, ouvrez les portes et prévenez les autorités.
- ➔ Ne prenez pas l'ascenseur.
- ➔ Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer.
- ➔ Écoutez Radio France Bleu Drôme Ardèche 87.9 FM.





LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), soit par un lien fixe (gazoduc, oléoduc...) de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irréversibles pour la population, les biens et l'environnement.

QUEL EST LE RISQUE TMD À CHATILLON SAINT JEAN ?

Code danger

338

Code matière

1221

Le territoire communal est concerné par la proximité des flux de transports de matières dangereuses qui se concentrent sur l'axe routier le plus proche : **la route D92N** qui relie Romans sur Isère à Saint Marcellin et sur la **ligne ferroviaire Valence-Grenoble**. Le risque TMD se définit en terme de fréquentation ou de nature des produits transportés : liquides inflammables, matières corrosives ou déchets radioactifs majoritairement réalisés sur ces deux axes. La réglementation impose que chaque chargement soit identifié par des plaques oranges réfléchissantes affichant les codes "danger" et de "matière".

SI VOUS ETES TEMOINS DE L'ACCIDENT :

- Alerte les services de secours (**18,112 ou 17**) en précisant le code danger présent sur la plaque.
- Éloignez-vous de l'accident et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT :

- En cas de pollution de l'air, entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- Ecoutez la radio (France Bleu Drôme-Ardèche 87.9 FM).
- Ne téléphonez pas.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS L'ACCIDENT :

- Suivre les consignes des autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.



ECOUTER LA RADIO
FM FRANCE BLEU
DRÔME-ARDECHE
87.9MHZ



RENTREZ DANS
LE BÂTIMENT LE
PLUS PROCHE



FERMER ET CALFEUTRER
PORTES ET FENÊTRES



COUPER LE GAZ
ET L'ELECTRICITÉ



NE PAS FUMER



NE PAS
TELEPHONER



LES ENFANTS
RESTENT A L'ECOLE



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le risque industriel est lié à un événement accidentel susceptible de se produire sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant.

QUEL SONT LES RISQUES TECHNOLOGIQUES À CHÂTILLON SAINT JEAN ?

On identifie sur notre territoire deux familles de risques technologiques, principalement localisés sur la zone industrielle de Romans sur Isère : le risque nucléaire et le risque industriel où dans certain cas précis, on parlera d'industries classées « SEVESO ».



AVANT :

Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité.

Pour écouter les sirènes d'alerte
et de fin d'alerte

▶ N° Vert 0 800 507 305

PENDANT :

Se tenir informé en écoutant la radio France Bleue Drôme Ardèche 87.9Mhz

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations, couper gaz et électricité.

Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, qui seront pris en charge par l'encadrement scolaire

APRES :

Évaluez les dommages le cas échéant et renseignez-vous auprès de votre assureur.

Aérez les locaux, suivez les consignes des services de secours.



ECOUTER LA RADIO
FM FRANCE BLEU
DRÔME-ARDECHE
87.9MHZ



RENTREZ DANS
LE BÂTIMENT LE
PLUS PROCHE



FERMER ET CALFEUTRER
PORTES ET FENÊTRES



NE PAS
TELEPHONER
Page 7



NE PAS FUMER



NE PAS PRENDRE
LA VOITURE



LES ENFANTS
RESTENT A L'ECOLE



LE RISQUE ATTENTAT

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Premier Ministre a souhaité mobiliser la société française pour qu'elle soit mieux préparée à se protéger face à la menace terroriste. L'objectif est de sensibiliser chaque citoyen au risque auquel il pourrait être confronté et de lui inculquer des gestes réflexes simples destinés à le protéger et à sauver des vies.



Les trois volets « S'échapper, Se cacher, Alerter » correspondent à un ordre chronologique. Il faut d'abord s'échapper de la zone de danger. Si cela est impossible, il est impératif de s'enfermer ou de se cacher. Une fois hors de danger, il faut alerter les forces de l'ordre.

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (☎ 17 ou 112).
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux.

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



RENTREZ DANS
LE BÂTIMENT LE
PLUS PROCHE



FERMER ET CALFEUTRER
PORTES ET FENÊTRES



ÉCOUTER LA RADIO
FM FRANCE BLEU
DRÔME-ARDECHE
87.9MHZ



LES ENFANTS
RESENT A L'ECOLE

A RETENIR : LES PRINCIPALES CONSIGNES

Tempête



Inondation



Séisme



Transport de Matières Dangereuses



Risque industriel



Risque Attentat



➤ LA MALETTE DE GESTION DE CRISE A AVOIR SOUS LA MAIN :

Lampe torche, Piles, Radio à piles, Eau, Couverture, Papiers personnels, Médicaments, Ruban adhésif, Vêtements chauds, Nourriture (céréales, fruits secs)

➤ OÙ S'INFORMER SUR INTERNET ?

- Prévisions et vigilance météorologique :
- Le dossier départemental des risques majeurs en Drôme :
- Savoir quels sont les risques près de chez soi :
- Commune de Châtillon Saint Jean :
- SAIP Système d'alerte et d'information des populations

www.meteo.fr

www.drome.gouv.fr/

www.georisques.gouv.fr/

www.chatillonsaintjean.fr

www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip